

Les Échos Lauranais

MARS
2019



JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES

■ INCENDIE SUR LAURE EN 2014 ■

En juillet 2014 un gros incendie avait ravagé 160 ha dont 15 ha de bois communaux. La cause en était la chute de deux poteaux électriques qui, sous l'effet du vent, avaient mis le feu à de l'herbe sèche, entraînant ainsi ce sinistre.

Enedis n'ayant pas voulu reconnaître sa responsabilité, nous avons dû saisir le tribunal administratif pour nommer un expert judiciaire ; et ce n'est qu'au vu des conclusions accablantes de cet expert prouvant l'entière responsabilité d'Enedis, que cette société a accepté de dédommager les plaignants, dont la mairie, à hauteur de 30.000 euros environ.

Les chênes commencent à repousser et nous comptons sur vous pour préserver cette nature par tous les moyens.

■ BILAN CANTONAL POUR LA GENDARMERIE ■

Lundi 18 février, la brigade territoriale de Peyriac a exposé le bilan de ses interventions aux maires du canton en retraçant une activité couronnée de succès : la délinquance a baissé de 4,28 %, les cambriolages de 21,31 %, les infractions routières de 55 % sur les 994 contrôles effectués (140 PV pour excès de vitesse, 42 pour alcoolémie, et 38 pour conduite sans permis).

La résolution des affaires a généré une augmentation de 30 % des gardes à vue et 13 % d'incarcérations en plus.

■ TRAVAUX DIVERS SUR LE VILLAGE ■

ÉGLISE



Le programme de restauration des élévations occidentales de l'Église Saint Jean Baptiste a fait l'objet d'un ordre de service n°1 prescrivant de commencer les travaux le 21/12/2018.

Ces travaux éligibles au FCTVA s'élèvent à 105 352 euros, et sont notamment financés grâce à une subvention de la DRAC, une participation de la Région et des dons recueillis par l'association du patrimoine Lauranais.



A l'issue de cette quatrième tranche, 600 000 euros auront été investis sur l'église permettant l'entretien des couvertures, la restauration de la baie d'axe du cœur de l'église, la réfection de la toiture du chevet, et la reprise de l'ensemble des vitraux.

Parallèlement, trois œuvres classées ont été réhabilitées : la descente de croix d'Abraham Millot 1678, le retable présentant quatre scènes de la vie religieuse, une vierge à l'enfant, statue en pierre du XIV^e siècle.

La participation financière de la commune compte tenu des différents montages financiers est inférieure à 5% du montant des travaux, soit environ 28 000 euros. Le but est d'entretenir un des éléments majeurs de notre patrimoine, l'église ayant été inscrite au titre des monuments historiques par arrêté du 7/06/2006.

GRAND RUE

Ces travaux s'inscrivent dans un programme d'aménagement du village. Ils consistent en un renouvellement du réseau d'Adduction d'Eaux Potables et d'une mise en conformité des branchements AEP et eaux usées associés à une réfection complète de la voirie.



Commencés le 17/09/2018 ils ont été retardés tout d'abord par les inondations du 15 octobre et ensuite par la prise en compte des suggestions émises par les riverains. Nous espérons une réception dans la première quinzaine du mois de mars et nous vous remercions de votre patience.

HANGAR MUNICIPAL

Aménagement du hangar municipal avec la réfection de la cuisine par les services techniques de la mairie.



CENTRE D'INTERVENTION ET DE SECOURS DE LAURE

Par délibération en date du 21/01/2019, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer tous les documents relatifs à la rétrocession au SDIS du terrain sur lequel sera implantée la future caserne des sapeurs-pompiers. Cette action permettra de restituer à la commune l'actuel bâtiment mis à disposition qui ne répond plus aux exigences du service de secours.

INONDATIONS

Comme suite aux inondations du 15 octobre 2018, un recensement et une estimation des dommages ont été demandés par la commune à l'Agence Technique départementale et au Cerema.

Par délibération en date du 21/01/2019, le Conseil Municipal a approuvé le montant de 234 886,80 euros TTC.

Des demandes de subventions, sur les crédits de l'État, de la Région et du Département ont été effectuées. A ce jour nous avons bénéficié

d'avances à hauteur de 40% du montant des estimations HT.

Fin mars nous devrions connaître le pourcentage des subventions et le montant des travaux retenus.

PÔLE SANTÉ

Comme annoncé précédemment, la commune envisage la construction d'une maison pluridisciplinaire de santé d'une superficie de 200m2 environ destinée à accueillir une pharmacie, un cabinet médical, un cabinet d'infirmier, et un cabinet permettant l'exercice d'une profession ambulatoire de santé.

Ce bâtiment sera implanté face au groupe scolaire sur un terrain facile d'accès appartenant à la commune à proximité d'un parking nouvellement créé.

Cette décision a été prise pour répondre à une demande de nos professionnels de santé qui se trouvent confrontés à des problèmes insolubles d'accessibilité et de stationnement.

Le projet a été confié après appel d'offres au cabinet d'architecte Jala et s'élève à 413 816 euros TTC. Par courrier en date du 11/02/2019, M le Préfet nous a informé que nous pourrions récupérer la TVA.

Des demandes de subventions ont été déposées auprès de l'État, de la Région et du Département. Nous attendons les réponses à nos demandes. Par ailleurs la CRCA nous a donné son accord pour nous accompagner dans ce projet qui a été validé par l'ensemble des bénéficiaires.

MARATHON DE SÉVILLE - ESPAGNE

Des laurais adhérents de l'association des Groles Trotters du Minervois se sont illustrés en terminant cette course de 42.196 km qui réunissait 15000 participants.

Thierry Ballester en 3 h 46 mn, Virginie Cavailles en 4 h 09, Jonathan Empociello en 4 h 19, Gilles Bonnafous en 4 h 48.

Félicitations à tous.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

La loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscriptions et de gestion des listes électorales permet désormais aux citoyens de s'inscrire tout au long de l'année et de pouvoir ainsi participer aux derniers scrutins organisés.

En revanche, pour pouvoir voter aux élections européennes qui auront lieu le dimanche 26 mai 2019, la date limite de prise en compte d'inscription sur les listes électorales est fixée au 31 mars 2019.

Ce jour étant un dimanche, une permanence sera assurée le samedi 30 mars 2019 au secrétariat de la Mairie de 10h à 12h.

Pour information : Une nouvelle carte électorale avec un numéro unique sera attribuée.

Nous rappelons que chaque nouvel habitant est invité à se présenter à la mairie, où nous lui présenterons la commune, ses atouts et ses animations.

AGENDA

VENDREDI 8 MARS 18h
 Maison des Associations
 Rencontre littéraire avec une
 Lauranaise



Pénélope Bonnaud, habitante de Laure-Minervois, viendra nous parler de ses expériences de communication avec les animaux (voir notre précédente édition). L'entrée est libre et la rencontre se terminera par un traditionnel apéritif.

VENDREDI 15 MARS

Loto et goûter des Ainés Ruraux.

SAMEDI 30 MARS 21H

Loto de l'amicale des Jeunes Sapeurs-Pompiers.